14 Les règles d'utilisation des échafaudages roulants

Vérifications de l'état du matériel voir p. 32-33

Les vérifications des échafaudages roulants sont identiques aux vérifications des échafaudages fixes.

L'implantation

Un examen préalable des lieux et des risques éventuels doit être effectué par le chef d'équipe avant tout début de montage d'échafaudage roulant. Il doit analyser :

- La présence de lignes électriques,
- La nature du sol et la déclivité,
- Tout obstacle au montage ou au déplacement de l'échafaudage,
- Les trappes ou trémies,
- Le passage d'engins de manutention,
- La présence et la force du vent (dans le cas d'un usage extérieur).

Lorsque l'examen est terminé il doit prévoir un balisage ainsi qu'une signalisation adaptée à l'environnement. De plus il doit demander aux pouvoirs publics concernés une autorisation préalable pour les installations sur la voie publique.

Appui sur un sol en pente ou dénivelé

Un échafaudage roulant pourra être utilisé sur un sol dont la pente ne dépasse pas les 20 %. Si la pente est comprise entre 10 % et 20 %, on stabilisera l'échafaudage à l'aide de pieds sans roue ou d'ancrages. Dans tous les cas se reporter à la notice du fabricant. Il faut également installer des lisses supplémentaires à 1,50 m environ.

